

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/04/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à 19h30 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 12-2023 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le compte administratif dressé par le Maire fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Il tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif, décisions modificatives).

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
011	Charges de gestion générale	157 800,00 €	0,00 €	157 800,00 €	119 003,56 €
012	Charges de personnel	228 000,00 €	0,00 €	228 000,00 €	210 781,95 €
014	Atténuation de produits	14 500,00 €	0,00 €	14 500,00 €	11 332,14 €
65	Autres charges de gestion courante	79 171,41 €	0,00 €	79 171,41 €	66 412,74 €
66	Charges financières	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 646,52 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	140,00 €
022	Dépenses imprévues	8 000,00 €	- 8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	119 627,59 €	30 900,00 €	150 527,59 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre	12 000,00 €	5 715,00 €	17 715,00 €	17 006,69 €
	<b>TOTAL</b>	<b>627 099,00 €</b>	<b>28 615,00 €</b>	<b>655 714,00 €</b>	<b>427 323,60 €</b>

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/04/2023  
037-213700826-20230411-DCM\_12\_2023-DE

Recettes

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuation des charges	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	16 887,74 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 233,25 €	0,00 €	162 233,25 €	0,00 €
70	Ventes prod.fabr., prest.serv., march	76 850,75 €	0,00 €	76 850,75 €	97 423,95 €
73	Reversement sur recettes	238 555,00 €	15 000,00 €	253 555,00 €	266 697,96 €
74	Subventions d'exploitation	139 460,00 €	-3 000,00 €	136 460,00 €	147 245,74 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €	2 900,00 €	12 900,00 €	19 020,01 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,22 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 536,32 €
042	Opérations d'ordre	0,00 €	5 715,00 €	5 715,00 €	5 714,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>627 099,00 €</b>	<b>28 615,00 €</b>	<b>655 714,00 €</b>	<b>554 527,44 €</b>

## Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libelle	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	17 477,87 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €	5 715,00 €	5 715,00 €	5 714,50 €
100	VOIRIE	134 899,62 €	32 000,00 €	166 899,62 €	146 492,49 €
72	EQUIPEMENTS	31 649,99 €	5 000,00 €	36 649,99 €	29 795,36 €
74	BATIMENTS COMMUNAUX	55 407,40 €	-900,00 €	54 507,40 €	31 282,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>241 957,01 €</b>	<b>41 815,00 €</b>	<b>283 772,01 €</b>	<b>230 762,42 €</b>

Recettes

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
001	Solde d'exécution section d'investissement	107 629,42 €	0,00 €	107 629,42 €	0,00 €
10	Apports, dotations et réserves	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	4 511,06 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	6 257,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	200,00 €	0,00 €	200,00 €	350,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	119 627,59 €	30 900,00 €	150 527,59 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	12 000,00 €	5 715,00 €	17 715,00 €	17 006,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>241 957,01 €</b>	<b>41 815,00 €</b>	<b>283 772,01 €</b>	<b>28 125,40 €</b>

<b>TOTAL</b>
Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
037-213700826-20230411-DCM_12_2023-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Municipal élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

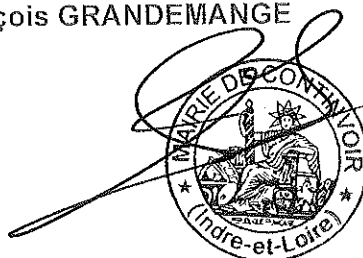
### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 13/04/2023  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le 13/04/2023  
Affiché le 13/04/2023

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_12_2023-DE

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_12_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/04/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à 19h30
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 16-2023 INDEMNITÉS DU DEUXIEME ADJOINT**

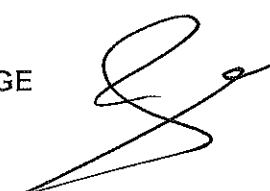

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,  
Vu la délibération en date du 11 avril 2023 constatant l'élection du deuxième adjoint,  
Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,  
Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,  
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCIDE** de fixer le montant de l'indemnité de fonction du second adjoint dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, au taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_12_2023-DE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**François GRANDEMANGE**



Certifié exécutoire le 13/04/2023  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le 13/04/2023  
Affiché le 13/04/2023

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_12_2023-DE